

COMMUNE DE LA NEUVILLE AU PONT

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 25 mars 2022**

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mil vingt-deux, le 25 mars à 18 h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. ZENTNER Franck, Maire.

Etaient présents : ZENTNER Franck, BAUDART Frédéric, MABIRE Jean Louis, MICHELET Aline, GILLON Angélique, ARBELIN David, AUTIN Philippe, JACQUES Alex, FAILLIET Nathalie, VAIRY Laetitia, ROBIN Jean-Jacques

Date de la convocation
21/03/2022

Date d'affichage de la convocation
21/03/2022

Date d'affichage de la délibération
31/03/2022

Absents excusés : PIOT Lucas, GOMES TILLOY, Hélène CELLIER Denis, COQUILLARD Jean-Marie

Absent :

Délibération n°2022-2-6

M. CELLIER Denis a donné procuration à M. ZENTNER Franck
M. PIOT Lucas a donné procuration à M. ZENTNER Franck

OBJET

Effacement rue du Vivier

Mme Aline MICHELET est désignée secrétaire.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux électrique, éclairage public et de télécommunication dans la rue du Vivier de notre commune, établi par le SIEM ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Tableau récapitulatif des dépenses :

Travaux	Montant	Participation de la commune
Effacement du réseau BT	25 000 €	1 250 €
Effacement du réseau Orange	12 600 €	12 600 €
Effacement du réseau Eclairage Public	9 000 €	7 446,50 €

En attendant la réfection de la voirie par la collectivité compétente, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou trottoirs, la commune devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la solution technique proposée et est favorable à la réalisation du projet d'effacement des réseaux rue du Vivier, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM,

- Donne délégation de signature au SIEM pour la convention d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à LA NEUVILLE AU PONT, le 31/03/2022
Le Maire
Franck ZENTNER

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en sous-préfecture le
et de la publication le


